

Mesures sanitaires, organisationnelles et commerciales exceptionnelles liées à la COVID - 19

L'évolution de la situation sanitaire étant encore incertaine dans les mois à venir, nous faisons preuve d'une grande prudence afin d'éviter le risque de création de cluster au sein de notre établissement.

Soucieux de votre sécurité et de votre bien-être, nous avons mis en place toutes les mesures sanitaires imposées par les services de l'état dans le cadre du protocole sanitaire défini pour l'ensemble des campings français.

Conformément aux recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique, nous avons également défini en interne l'organisation pratique permettant de respecter les mesures de prévention, en tenant compte des notions de densité de population, de flux de personnes, d'espaces et de volume des locaux propres à notre établissement.

Votre réservation

Réservez en toute liberté !

Pour faciliter vos demandes de réservations :

- Nous ne vous demandons plus d'acompte pour toute réservation d'emplacement nu
- Nous avons assoupli notre politique d'annulation *

Pour simplifier et fluidifier votre séjour, nous vous demandons de :

- Privilégier les réservations en ligne aux arrivées spontanées sans réservation (nombre d'emplacements limité)
- Privilégier si possible le règlement du séjour en carte bancaire avant votre arrivée par téléphone
- Nous communiquer les identités complètes de tous les participants au séjour et votre immatriculation avant votre arrivée
- Nous communiquer votre heure d'arrivée pour éviter une attente trop longue à la réception

Votre arrivée

Nous avons limité l'accès à la réception à 1 personne maximum, et équipé son accès d'un sens de circulation et d'une signalétique d'attente.

Nous mettons du gel hydroalcoolique à votre disposition et avons équipé le comptoir d'accueil de panneaux de plexiglas.

Nous privilégions l'envoi des factures et documents touristiques par mail.

Pour bien préparer votre arrivée et limiter le temps d'attente, merci de prévoir :

- Les documents d'identité de tous les participants

- Votre moyen de paiement (carte bancaire de préférence)
- Le règlement de la caution (carte bancaire de préférence, ou chèque à défaut, pour les locations de Citylodge)
- Votre numéro de plaque d'immatriculation
- Le carnet de santé de votre animal
- Le port du masque à l'intérieur de la réception

Votre séjour

Le port du masque est obligatoire dans l'ensemble du camping, excepté sur votre emplacement.

Nous avons maintenu toutes les prestations pour lesquelles nous pouvions mettre en œuvre les mesures sanitaires qui s'imposent :

- Dépôt de pain et de viennoiseries (jusqu'au 13 septembre 2020)
- Lits faits à l'arrivée et linge de bain fourni (entretien réalisé par une blanchisserie externe)
- Epicerie de dépannage
- Boissons et glaces uniquement à emporter
- Vente d'articles de vélos et mise à disposition d'un local d'entretien vélo sur demande
- Machine à laver et sèche-linge
- Aire de services camping-car
- Blocs sanitaires et bac vaisselle (bloc sous clef et réservé à la clientèle en emplacements nus / condamnation d'un équipement sur deux, mise à disposition de produit désinfectant, passage quotidien multiple du ménage et de la désinfection des points de contact)

Les prestations suivantes sont en revanche modifiées ou supprimées :

- Modification des conditions de location de la salle de réunion (limitation à 10 personnes en configuration classe uniquement, suppression des prestations de café d'accueil et de pause-café)
- Modification des séjours groupe en emplacements nus (les groupes de plus de 10 personnes ne sont pas acceptés sur le site)
- Suspension de la prestation de ménage de milieu de séjour (dépôt du linge de lit et de bain de rechange dans votre Citylodge uniquement)
- Suspension de la prestation optionnelle de ménage de fin de séjour pour la gamme Confort
- Suspension du service de garde des bagages
- Suspension du service de congélation des pains de glace
- Fermeture de l'aire de jeux pour enfants

Votre départ

Travaillons main dans la main pour notre sécurité à tous !

➤ Citylodge

Nous nous engageons à :

- Espacer de 24 heures les réservations entre deux locations d'un même hébergement.

- Ne plus réaliser d'état des lieux en votre présence mais après votre départ pour limiter les contacts
- Veiller à ce que notre prestataire de nettoyage applique les mesures de renforcement prises dans le cadre du protocole de nettoyage des citylodges
- Renforcer notre protocole de nettoyage des linges de lit gérés en interne : lavage des couettes, alèses et oreillers
- Vous fournir un kit de produits d'entretien destiné au nettoyage de votre hébergement le jour de votre départ

Vous vous engagez à :

- Garantir la sécurité de notre personnel en respectant les consignes de départ exceptionnelles affichées à l'intérieur de votre Citylodge (vidage de la poubelle, du réfrigérateur, nettoyage de la vaisselle, etc.).
- Laisser vos badges en évidence dans votre Citylodge pour qu'ils soient désinfectés.

➤ **Emplacements nus**

Nous nous engageons à :

- Privilégier autant que possible l'espacement des emplacements loués (un sur deux idéalement)

Vous vous engagez à :

- Laisser votre emplacement propre et jeter vos poubelles dans les containers enterrés à l'entrée du camping
- Ne pas oublier de rapporter les emprunts réalisés à la réception (adaptateurs européens, barbecue électrique, etc.).

*** Politique d'annulation (applicable pour toute réservation effectuée avant le 10 juillet 2020)**

Pour vous permettre de réserver votre séjour en toute sérénité, nous avons choisi d'assouplir provisoirement nos conditions d'annulation.

Réservation d'un Citylodge

Pour toute annulation intervenant jusqu'à 5 jours avant votre arrivée, nous transformons votre acompte de 30 % en avoir valable 18 mois à compter du jour de l'annulation. Cette offre s'applique pour toutes réservations effectuées avant le 10/07/2020. A l'issue de cette date, ce sont les conditions générales habituelles qui s'appliquent.

Réservation d'un emplacement nu

Nous ne vous demandons plus d'acompte lors de la réservation. L'annulation est possible à tout moment.

Nous vous remboursons intégralement si :

- Un participant au séjour est malade de la COVID-19 (sur présentation d'un justificatif médical)
- Le gouvernement met en place de nouvelles restrictions kilométriques de déplacements et qu'il n'est pas possible de vous rendre au camping de ce fait
- Le camping doit fermer ses portes sur décision administrative ou interne